

Les 20 ans de l'*Academy of Certified Archivists* : histoire d'un engagement

Michael R. Bullington, Lourdes Fuentes-Hashimoto, Christine Martinez

Citer ce document / Cite this document :

Bullington Michael R., Fuentes-Hashimoto Lourdes, Martinez Christine. Les 20 ans de l'*Academy of Certified Archivists* : histoire d'un engagement. In: La Gazette des archives, n°218, 2010. La formation professionnelle : enjeux d'hier et d'aujourd'hui. pp. 263-282;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_218_2_4680

Document généré le 15/03/2017

Les 20 ans de l'*Academy of Certified Archivists* : histoire d'un engagement

Michael R. BULLINGTON

Présentation

L'*Academy of Certified Archivists*¹ (ACA) a accueilli son millième membre en août 2009, lors de son vingtième anniversaire. Comme beaucoup d'organisations professionnelles, l'*Academy* a affronté des défis administratifs, des tempêtes financières et des critiques de la part de collègues durant son histoire mais a néanmoins perduré. Une part non négligeable du succès de l'ACA est due au fort engagement d'un noyau dur de militants, de cadres fondateurs et d'archivistes issus de la promotion de 1989, la première génération de membres. L'étape anniversaire est un témoignage de leur sagesse et de leur dévouement collectif au métier d'archiviste, ainsi que pour l'actuelle génération d'archivistes démontrant son engagement à la profession.

L'ACA est l'organisme indépendant de certification pour les archivistes nord-américains : les candidats doivent remplir certaines conditions pour être éligibles à se présenter à un examen rigoureux visant à démontrer leur maîtrise de la pratique archivistique. L'*Academy* participe à la définition et à la promotion de la formation, des concepts et des questions propres à la profession d'archiviste. Elle identifie et promeut la compréhension des objectifs, de l'éthique et des normes archivistiques. La certification professionnelle fournit aux employeurs le seul repère disponible permettant de juger les qualifications des membres potentiels de leur personnel².

¹ Académie d'archivistes certifiés en français.

² « À propos de l'ACA ». Site Internet de l'ACA : <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

Durant le XX^e siècle, la communauté archivistique nord-américaine s'est confrontée à la question de la définition d'un archiviste professionnel. L'origine de cette interrogation a pour racine l'approche fragmentée du métier dans auquel sont formés les archivistes nord-américains. Roy Schaeffer constate que :

« le métier d'archiviste est aujourd'hui, comme il l'a été depuis ses origines, une profession de praticiens. Les États-Unis et le Canada, faute d'une longue tradition de formation de troisième cycle spécialisé, ont déterminé les critères de formation requis en se basant largement sur les besoins pratiques de l'archiviste "de terrain" : essentiellement une pratique de base dans l'évaluation, le classement et la description »¹.

L'ACA, en défendant la formation et les standards professionnels dans son *Role Delineation Statement* (déclaration de limitation de rôle), définit ce qu'est un archiviste dans la profession fragmentée en Amérique du Nord.

Les générations précédentes d'archivistes ont toutes contribué à ce dialogue ou, comme certains le diraient, à ce débat. La *Society of American Archivists* (SAA) a été fondée en 1936, deux ans après la création des Archives nationales des États-Unis. Lors de la première assemblée annuelle de l'association, Newsome, président de la SAA, a formulé les principes qui ont guidé l'organisation naissante. Parmi ces principes, on trouvait l'idée d'«encourager le développement d'un métier authentique d'archiviste aux États-Unis», pour lequel la SAA « mettrait en place à travers ses assemblées et ses publications, des normes régissant la pratique et l'administration experte des archives »².

Après l'élection de Dwight D. Eisenhower à la présidence des États-Unis, la SAA et l'*American Historical Association*, tout comme d'autres associations savantes, ont uni leurs forces afin de prévenir une manœuvre visant à remplacer Wayne C. Grover, directeur des Archives nationales des États-Unis, pour des raisons purement politiques. Des rumeurs circulaient à Washington D.C. selon lesquelles le sénateur Everett Dirksen était derrière cette manœuvre. Alors qu'un débat sur la menace de la position de Grover faisait jour, les efforts de *lobbying* de l'ensemble des organisations ont convaincu la Maison Blanche que le président devait s'assurer que cette charge soit maintenue au plus haut niveau professionnel³.

¹ SCHAEFFER (Roy), « From Craft to Profession : The Evolution of Archival Education and Theory in North America », *Archivaria* 37, printemps 1994, p. 32.

² SOCIETY OF AMERICAN ARCHIVISTS, « A brief History of SAA » [Une brève histoire de la SAA] : <http://www.archivists.org/about/history.asp>

³ MCCOY (Donald R.), *The National Archives Ministry of Documents 1934-1968*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1978, p. 271.

Vers la certification

L'expérience que nous venons d'évoquer a conduit un certain nombre d'archivistes à explorer la certification comme moyen d'instaurer une crédibilité du métier d'archiviste. Dolores C. Renze, directrice des Archives de l'État du Colorado, impliquée activement dans ces débats, proposait que le processus de certification soit administré par un « Institut américain d'archivistes » qui offrirait trois catégories possibles d'adhésion : les archivistes professionnels certifiés, les archivistes agréés et les membres associés¹. Ces discussions n'ont cependant amené ni à la création dudit Institut ni à la mise en place d'un processus de certification pour les archivistes américains.

Dans les années 1970, la discussion sur l'accréditation des cursus des archivistes au sein de la SAA a permis de renouveler l'intérêt d'un programme individuel de certification des archivistes. Le comité d'éducation de la SAA a étudié l'idée d'une certification individuelle des archivistes à travers un examen et la prise en compte de l'ancienneté, aussi bien qu'à travers la formation car il était inquiet par le fait que les diplômés des cursus approuvés par la SAA puissent avoir un avantage sur d'autres archivistes².

Le comité pour l'éducation et le développement professionnel (CEDP) a élaboré des propositions, basées sur les premières tentatives écrites par Trudy Peterson, de création d'un comité de certification pour archivistes. Le comité administrerait ou autoriserait trois types de certification pour ces archivistes : à travers l'évaluation, l'expérience (l'ancienneté) ou l'achèvement d'un cursus accrédité³. Le conseil d'administration de la SAA a débattu les propositions et a finalement voté pour la certification individuelle en 1978, sur la base d'une recommandation du comité pour l'éducation et en pensant que les membres de la SAA y seraient opposés. James Byers, dans son histoire de l'ACA, a raconté la suite des événements ayant conduit la SAA à la mise en place de l'*Academy of Certified Archivists*. Des extraits de son article sont présentés ci-dessous :

¹ BYERS (James), « Certification in America : The ACA Example » (La certification en Amérique : l'exemple de l'ACA) : <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

² SOCIETY OF AMERICAN ARCHIVISTS, « Archival Certification Draft Proposal », *Newsletter*, juillet 1997, p. 10-11.

³ MILLER (Frederic M.), « The SAA as Sisyphus : Education since the 1960s », *The American Archivist*, n° 65, automne-hiver 2000, p. 232.

« Malgré ces contretemps, les efforts ont été poursuivis dans les années 1980 afin de développer un processus pour la certification individuelle et l'accréditation des cursus d'archivistique de deuxième et de troisième cycle. Suite à une requête du conseil de la SAA, le CEDP a organisé un vote des membres de la SAA qui, en 1985, a montré que 43 % ont été favorables et 42,1 % se sont opposés à la certification individuelle. Le conseil de la SAA a débattu de la structure pour l'organisation de l'*Academy of Certified Archivists* et de son mode opératoire lors de son assemblée de l'hiver 1987. Par un vote de huit contre deux, le conseil a approuvé une résolution établissant un comité de certification intérimaire. Ce dernier mettrait en œuvre un programme pour la certification des archivistes. Le comité intérimaire a soumis son rapport et son président, Edie Heldin, a rencontré le conseil de la SAA lors de son assemblée des 26-27 février 1988. Après une discussion et de nombreux changements, le conseil a établi un calendrier dans lequel l'assemblée annuelle de la SAA de 1988 à Atlanta, dans l'État de Géorgie, lancerait un appel à candidatures pour le processus de certification (qui durerait douze mois), et l'assemblée de 1989 serait le début du processus d'évaluation de ces candidatures »¹.

La certification *via* un processus d'appel à candidatures fut donc ouverte pour une période d'un an, du 1^{er} octobre 1988 au 30 septembre 1989. Elle a permis à l'organisation récemment formée d'attirer des membres et d'obtenir un soutien financier et administratif. Les candidats demandant à être certifiés devaient remplir l'un des critères suivants :

- un diplôme de master incluant l'étude de l'administration des archives et au moins cinq années d'expérience professionnelle dans le domaine des archives ;
- ou un diplôme de master et six années d'expérience professionnelle dans le domaine des archives ;
- ou une licence et sept années d'expérience professionnelle dans le domaine des archives.

Les diplômes et qualifications de chaque candidat étaient contrôlés par un sous-comité du bureau de certification intérimaire. Un candidat pouvait faire appel si sa demande était rejetée. Une fois la candidature approuvée, la validité de la certification était de huit ans.

La SAA a été responsable du financement durant la période d'intérim de l'*Academy*. Le processus par appel à candidatures a été une véritable réussite : 718 archivistes ont soumis leur dossier et ont payé les cotisations requises pour

¹ BYERS (James), *op. cit.*

la certification¹. Ce succès a permis à l'*Academy* de rembourser la SAA pour l'aide financière allouée pendant le processus de création, ainsi que de constater que la certification des archivistes était, pour de nombreuses personnes, le moyen approprié d'agir.

Le fonctionnement de l'*Academy of Certified Archivists*

Lors de l'assemblée annuelle de la SAA en 1989 à Saint-Louis dans le Missouri, l'*Academy of Certified Archivists* a été organisée avec l'élection de Greg Hunter comme président, de David Olson comme vice-président, de Karen Benedict comme trésorière et de Karen Paul comme secrétaire. 21 candidats s'étaient présentés.

Greg Hunter, le président, a consacré ses efforts à s'assurer que l'*Academy* soit bien établie et qu'elle mette en place des statuts. Le vice-président, David Olson, a coordonné l'appel à candidatures et le processus d'évaluation. Karen Benedict, la trésorière, a instauré un système de contrôle financier et a déterminé le meilleur moyen de gérer les finances de l'ACA. La secrétaire, Karen Paul, a préparé le bulletin pour les membres et a participé à la promotion de l'ACA et de la valeur de la certification. Chaque dirigeant était personnellement responsable des décisions qu'il prenait dans la mesure où l'*Academy* n'était pas encore formée officiellement².

Le premier conseil de l'ACA a créé une structure organisationnelle pour administrer les affaires de l'*Academy*. En plus des quatre membres officiels réunis pour la première fois en 1990 et ayant servi pendant deux ans, un comité de six conseillers a été établi (sans aucune tâche spécifique) et a travaillé pendant trois ans afin d'administrer les différentes responsabilités de l'ACA.

¹ Conversation avec le secrétaire de l'ACA, Steve Grandin, le 1^{er} février 2010. Des articles précédents ont montré que 800 personnes avaient soumis des candidatures. Cela comprend les archivistes dont la candidature a été approuvée à une date ultérieure. Il est intéressant de remarquer que 239 membres appartenant aux promotions de 1989 sont actifs au sein de l'ACA comme des membres normaux ou émérites.

² HUNTER (Gregory S.), « Ten Years After : The Reflections on the Academy's First Year » [Dix années plus tard : les réflexions sur la première année de l'Académie] : <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

En 1992, l'ancien directeur des Archives des États-Unis, James B. Rhoads, a assumé la présidence de l'ACA. Sous sa direction, le conseil de l'ACA a mis en place un groupe de travail, dirigé par son prédécesseur, Maygene Daniels, pour réviser les statuts de l'ACA et la structure de son organisation. Dans son organisation initiale, un petit nombre de membres élus avait de très grandes responsabilités : les statuts allaient être bientôt révisés afin d'assurer une plus grande continuité et une meilleure division du travail¹. Les périodes de travail de chaque poste ont été limitées à deux ans (sauf pour le vice-président qui travaille pendant un an comme vice-président, un an comme président et enfin un an comme officier chargé des nominations). Le responsable du développement de l'examen et celui de l'administration de l'examen se sont partagé les responsabilités précédemment dévolues au vice-président. Les postes de responsable de la sensibilisation et de responsable de la gestion de la certification ont été créés, assurant une direction pour ces deux importantes fonctions administratives. Le bureau et les membres ont approuvé la réorganisation : cette structure, qui s'est avérée stable, est toujours en place aujourd'hui².

La mission centrale de l'*Academy* était la gestion de l'évaluation en vue de la certification. Initialement, l'examen était géré par le comité intérimaire de certification et par quelques membres ayant acquis la certification par le biais de l'appel à candidature. En 1990, le service d'évaluation professionnel (PES) a remporté un contrat de trois ans pour développer une évaluation professionnelle fondée sur la pratique archivistique nord-américaine. Il était assisté durant le processus par les efforts des archivistes qui ont conçu et organisé le *Role Delineation Document* de l'ACA, définissant sept domaines fondamentaux de la pratique archivistique, encore en place aujourd'hui³ :

- la collecte, le tri et l'évaluation ;
- le classement et la description ;
- les services de référence et l'accessibilité ;
- la conservation et la prévention ;
- l'assistance, le soutien et la promotion ;
- la gestion des programmes d'archivage ;
- les responsabilités professionnelles, éthiques et légales.

¹ DANIELS (Maygene), « Building on a New Foundation », *ACA News*, mars-avril 1999 : <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

² ADKINS (Elizabeth W.), « Academy Growing Pains : Reorganization and Implementation of Dues », *ACA News*, juillet 1999 : <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

³ DANIELS (Maygene), *op. cit.*

Avec le développement de l'appel à candidatures et du processus d'évaluation et ainsi que la refonte de la structure de son organisation, l'ACA a dû faire face à ce qui est apparu au début comme un faux problème : la viabilité économique. Les cotisations des 718 candidats ayant réussi la certification ont semblé, au début, suffisantes pour faire vivre l'ACA. Cependant, les opérations de l'organisation ont nécessité un financement supplémentaire pour la gestion de l'examen et pour augmenter les services offerts aux membres. Or, à cette époque, les revenus étaient limités aux droits d'inscription à l'examen et aux cotisations payées une fois la certification accordée et aucune entrée d'argent n'a eu lieu jusqu'à ce que les membres de la promotion de 1989 redemandent une certification en 1997¹. Le conseil a appliqué des mesures afin de réduire les frais mais le déficit subsistait et une crise financière a surgi, menaçant l'existence de l'ACA. Ces mesures comprenaient la mise en place d'un bureau (précédemment installé à la SAA), le développement de l'examen en faisant appel aux services de *Capitol Hill* pour gérer ces activités. Craignant le pire scénario possible, trois membres du conseil ont essayé de trouver une solution à la crise : Elizabeth Adkins, vice-présidente, Carla Summers, trésorière, et Claudette John, conseillère pour l'administration de l'examen, ont cru que la seule solution serait d'augmenter les revenus par la mise en place de cotisations mais le bureau a voté contre cette idée. Le trio a alors développé de nouvelles lignes d'action, approuvées cette fois par le bureau et par les membres de l'ACA :

- des cotisations annuelles de 50\$, appliquées d'abord aux promotions de 1989 et 1990, puis étendues à une nouvelle promotion chaque année jusqu'à ce que l'ensemble des membres soit concerné ;
- une baisse des frais de certification et une cotisation moins importante que ce qui était prévu pour la re-certification ;
- une clause précisant que toute personne refusant de payer ses cotisations resterait certifiée pour les huit années prévues mais ne pourrait pas demander une re-certification sans mise à jour de celles-ci ;
- un accord selon lequel toute augmentation des cotisations devrait être approuvée par les membres lors de l'assemblée annuelle².

Grâce à la prévoyance de ses dirigeants, l'ACA a une situation financière stable aujourd'hui. Leur expérience a eu une influence durable sur les dirigeants

¹ ADKINS (Elizabeth W.), *op. cit.*

² *Ibid.*

suivants qui s'efforcent de respecter le budget et continuent d'avoir une gestion équilibrée.

L'*Academy* a également dû faire face à des défis au sein même de la profession, certains archiviste pensant que la certification n'était pas nécessaire et qu'elle était faite sans mérite. Au fil du temps, les critiques se sont effacées avec les départs à la retraite, la résignation et par le fait que de nombreux employeurs demandent des archivistes certifiés pour occuper les postes vacants.

L'examen

L'examen a lieu dans la ville où se déroule la rencontre annuelle de la SAA et dans d'autres sites choisis à l'avance. Comme évoqué précédemment, l'examen a d'abord été proposé à Saint-Louis, dans le Missouri, en 1989. Le nombre de lieux prédéterminés a été élargi l'année suivante. En 1998, une option a été introduite permettant de choisir son site afin d'autoriser un minimum de sept candidats (et maintenant cinq) à passer l'examen dans le lieu de leur choix. L'examen a également été proposé à Montréal et à Toronto au Canada ainsi qu'à Hong-Kong, en plus des lieux choisis aux États-Unis.

Les critères permettant de se présenter à l'examen ont évolué au fil du temps, reflétant ainsi la maturité de l'ACA et de la profession. À l'origine, l'ACA autorisait les candidats n'ayant pas de master mais sept années d'expérience professionnelle en tant qu'archivistes à passer l'examen en faisant une demande exceptionnelle. La décision avait été prise afin de permettre à de nombreux archivistes seniors ayant reçu une formation durant leur vie professionnelle d'avoir l'opportunité d'obtenir la certification. Lors de la réunion du conseil au printemps 2003, l'ACA a voté à l'unanimité la suppression de cette demande exceptionnelle sur une période de trois ans devant prendre fin en 2005. Le conseil a pris cette décision pour deux raisons : il a cru à la fin de la nécessité d'une période d'ancienneté et a pensé qu'en éliminant cette disposition, l'ACA renforcerait son engagement pour une éducation de deuxième et de troisième cycle pour les archivistes professionnels¹.

Aujourd'hui les candidats demandant à passer l'examen doivent remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

¹ Réunion du conseil de l'ACA du 16 mars 2003.

- option 1 : avoir un master comprenant au moins 9 heures par semestre en administration des archives et une année d'expérience professionnelle dans le domaine des archives ;
- option 2 : avoir un master sans spécialisation en administration des archives et deux années d'expérience professionnelle dans le domaine des archives ;
- option 3 : avoir déjà été certifié mais avec une certification arrivée à échéance ;
- option 4 : être actuellement certifié mais passant l'examen en vue d'une nouvelle certification ;
- option 5 : avoir été déclaré précédemment éligible à se présenter à l'évaluation mais ayant échoué ;
- option 6 : avoir été précédemment déclaré éligible à se présenter à l'examen mais avec une candidature suspendue ;
- la certification provisoire : avoir un master comprenant au moins 9 heures par semestre en administration des archives mais sans avoir encore au moins une année d'expérience professionnelle dans le domaine des archives¹.

Les candidats soumettent un formulaire de candidature, accompagné des documents nécessaires, au secrétariat de l'ACA qui à son tour les envoie à l'administration chargée de l'évaluation. Le directeur et son comité passent en revue chaque candidature afin de déterminer le statut d'éligibilité. Les candidats retenus sont informés de leur éligibilité à se présenter à l'évaluation de l'ACA en août.

L'examen pour la certification est composé de cent questions à choix multiples, basées sur la tradition et les pratiques archivistiques nord-américaines comprenant le *Role Delineation Statement*, révisé en 2009. L'examen est conçu à partir des sept domaines fondamentaux et est écrit par le comité d'évaluation et de développement (EDC) de l'ACA. Ce comité, constitué d'archivistes certifiés, révisé et met à jour annuellement la bibliographie, les questions et les réponses à l'examen. Les questions sont basées à la fois sur la littérature archivistique et sur la mise en œuvre concrète dans plusieurs domaines de l'archivistique. L'examen est révisé par le comité deux fois par an : chaque partie, écrite par chaque membre de l'EDC, est examinée et discutée de façon

¹ Dossier de candidature de l'ACA pour l'examen des archivistes certifiés, 2010 : <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

critique. L'EDC sélectionne les cent questions à inclure dans le prochain examen à partir d'une banque de données. Chaque question est associée à une référence afin que l'on puisse vérifier qu'elle provient de l'une des sources figurant sur la liste des lectures recommandées. En effet, en 1996, le conseil de l'ACA a demandé à l'EDC de créer une liste de lectures choisies en y incluant des exemples de questions avec des commentaires et des conseils en vue de l'examen à choix multiples. En 1997, l'EDC a accompli son objectif et, avec l'accord du conseil, a montré un premier jet de son travail à des enseignants en archivistique afin de recueillir leurs avis et commentaires¹. La bibliographie et les exemples de questions sont mis à jour périodiquement par l'EDC afin de refléter la pratique actuelle de l'archivistique.

L'administration de l'examen de l'ACA est gérée par le *Capitol Hill Testing Service* d'Albany dans l'État de New York, une division du *Capitol Hill Management Services* qui fournit des services administratifs à l'ACA. *Capitol Hill* fait appel aux services d'un psychométricien qui conduit une analyse des questions de l'examen afin de vérifier leur validité. Il y a une réponse correcte ou incorrecte pour chaque question, chaque question est pondérée de la même manière sans subjectivité.

En 1991, le conseil de l'ACA a abaissé la période de certification de huit à cinq ans afin de suivre le rythme de la profession en constante évolution. Le programme de mise à jour de la certification de l'ACA a été mis en place en 1994. Les membres de l'*Academy* ont la possibilité de renouveler leur certification en passant l'examen ou par le biais d'une requête, laquelle fonctionne avec un système de points ou crédits récompensant l'expérience, la formation continue et les contributions à la profession, comme la participation à des rencontres entre archivistes, à des ateliers, la présentation de communications, la participation à des comités d'archivistes, etc. Un total de 205 crédits peut être gagné mais 100 crédits sont nécessaires pour réussir une re-certification. Les candidats soumettent un formulaire avec les crédits adéquats aux conseillers chargés de la mise à jour de la certification pour vérification. Cette option de re-certification est choisie par l'immense majorité des membres. Les crédits pour le renouvellement de la certification sont accordés dans cinq domaines :

- le travail (40 crédits) ;
- la formation (60 crédits) ;

¹ Manuel de l'*Academy of Certified Archivists* pour la certification des archivistes, 2009.
<http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

- la participation à la profession (45 crédits) ;
- les services à la profession (30 crédits) ;
- les activités d'écriture, publication ou édition (25 crédits)¹.

Autres distinctions

Les membres de l'ACA à la retraite sont éligibles au statut de membre émérite de l'*Academy*. Ce statut est réservé aux membres récemment retraités afin de rendre hommage à leur contribution à la profession d'archiviste. Les archivistes certifiés désirant acquérir ce statut doivent présenter leur candidature en écrivant à l'ACA et être acceptés par le conseiller pour la gestion de la certification. Ils payent en plus un tarif annuel de dix dollars.

Une des qualités les plus remarquables de l'ACA est la détermination et le dévouement de ses membres à participer à l'association. La plupart de ces contributions n'est pas remarquée, la seule exception possible étant d'être reconnu dans la *Newsletter* de l'ACA. Cependant, Martin Levitt, membre de l'ACA, a compris que celle-ci avait besoin de reconnaître le service exceptionnel et a ainsi conçu et fourni le financement initial pour le prix de l'*ACA Distinguished Service Award*² qui reconnaît les contributions individuelles remarquables envers l'ACA. Les nominations pour le prix sont reçues et examinées par le comité, présidé par le vice-président de l'ACA. Si le comité approuve une nomination, l'affaire passe devant le conseil lors de l'assemblée se tenant au milieu de l'hiver. Le prix est confirmé seulement après le vote favorable de la majorité des membres du conseil et présenté lors de l'assemblée générale de l'ACA. Il a été décerné la première fois en 2003 à l'ancienne présidente de l'ACA, Susan C. Maclin.

¹ <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

² Prix pour le service exceptionnel à l'*Academy of Certified Archivists*.

<http://www.certifiedarchivists.org/members-area/distinguished-service-award.html>

Dans un article de la *Newsletter* de l'ACA publié en juillet 2000, Bruce Dearstyne, remarquait que la marque de distinction des professionnels des archives est d'être désigné archiviste certifié (CA) par l'*Academy of Certified Archivists* (ACA)¹, ce que les archivistes continuent de chercher. Il a fallu vingt ans à l'ACA pour atteindre mille membres : tant qu'il y aura des défis dans l'avenir, ma conviction et mon espoir me font croire que l'ACA accueillera son deux millièmme membre cette décennie.

Remerciements de l'auteur

Je voudrais remercier personnellement Jim Byers (CA) pour m'avoir permis d'utiliser son histoire de l'Academy of Certified Archivists en résumant sa présentation. Sa maîtrise et sa connaissance de la fondation de l'ACA sont inégalables. Je voudrais aussi faire part de ma gratitude au secrétariat de l'ACA qui a fourni une synthèse, de l'assistance et des informations.

Michael R. BULLINGTON
Certified Archivist
Président de l'*Academy of Certified Archivists*

*Article traduit de l'anglais par Lourdes Fuentes-Hashimoto
et révisé par Christine Martinez*

¹ DEARSTYNE (Bruce), « The Archival profession Meeting Institutional and Social Needs », *ACA News*, juillet 2000 : <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

Version anglaise

The Academy of Certified Archivists at 20 : A History of Dedication

Michael R. BULLINGTON

The Academy of Certified Archivists (ACA) welcomed its 1,000th member in August, 2009 during its 20th anniversary. Like many professional organizations, the Academy has withered administrative challenges, financial storms and criticism from professional colleagues; in the end, however, ACA has endured. No small part of the ACA success is due to a highly dedicated core of advocates, founding officers and the Class of 1989, the first membership class. The anniversary milestone is a testament to their collective wisdom and dedication to the archival profession. It also served as a testament to the current generation of archivists who demonstrate their commitment to the profession.

The ACA is the independent credentialing body for North American archivists. Candidates must meet certain eligibility requirements to sit for a rigorous examination that demonstrates their mastery of archival practice. The Academy participates in the definition and advancement of professional archival education, concepts, and issues. It identifies and promotes understanding of archival goals, ethics, and standards. Professional certification provides the only available standard by which employers are able to judge the qualifications of prospective staff members¹.

Through out the 20th century, the North American archival community has struggled with what it means to be a professional archivist. The genesis of this belief is rooted in the fragmented approach in which North American archivists are educated. Roy Schaeffer, in *“From Craft to Profession: The Evolution of Archival Education and Theory in North America”* notes :

The archival field today is, as it has been since its origins, a profession of practioners. The United States and Canada, lacking a long tradition of specialized post graduate education, has determined educational requirements largely from practical needs of the modern records archivist “on the ground” — essentially basic training in appraisal, arrangement, and description². The ACA, through its avocation of post-graduate education and profession standards through its Role Delineation Statement, defines what it is to be a practicing archivist in the fragmented North American archives profession.

Prior generations of archivists have all contributed to this dialogue or as some would say debate. The Society of American Archivists (SAA) was founded in 1936, two years after the creation of the United States National Archives. SAA President Newsome, at the society’s first

¹ “About the ACA”. ACA website home page. <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

² Roy Schaeffer, “From Craft to Profession: The Evolution of Archival Education and Theory in North America,” *Archivaria* 37 (Spring, 1994) p. 32.

annual meeting, articulated the guiding principles of the incipient organization. Among them were "to encourage the development of a genuine archival profession in the United States" in which SAA would "set training standards and advance archival administration through its meetings and publications"¹.

SAA and the American Historical Association, as well as other scholarly organizations, joined forces after the election of Dwight D. Eisenhower as U.S. president to prevent a move to replace Wayne C. Grover, Archivist of the United States, for purely political reasons. Rumors in Washington, D.C. were circulating that Illinois Senator Everett Dirksen was the force behind the move. While there is debate as to whether Grover's position was in jeopardy, the lobbying efforts of the combined organizations convinced the White House that the President would see to it that this office was maintained at the highest professional level².

The above experience led a number of American archivists to explore archival certification as a means to establish credibility for the archival profession. Dolores C. Renze, Colorado State Archivist, was actively involved in these discussions, proposing that the certification process be administered by an "American Institute of Archivists". The Institute would offer three categories of membership: Certified Professional Archivists, Registered Archivists and Associate Members³. These discussions did not lead to the formation of the Institute nor a certification process for American archivists.

In the 1970s, discourse within SAA on the accreditation of archival education programs led to a renewed interest in an individual certification program for archivists. Concerns that graduates of SAA-approved programs would have an advantage over other archivists, the (SAA) Education Committee investigated individual certification of archivists through examination and grandfathering, as well as through education⁴.

The Committee on Education and Professional Development (CEDP) developed proposals, based upon drafts written by Trudy Peterson, for a Board of Archival Certification. The Board would administer or mandate three types of archival certification — through examination, experience (grandfathering), or completion of an accredited program⁵. SAA Council debated the proposals and eventually voted down individual certification in 1978 based upon a recommendation of the Education Committee and believed opposition from SAA membership.

James Byers, CA, in his seminal history of ACA, "Certification in America: The ACA Example," chronicled the sequence of events that led to the establishment of the Academy of Certified Archivists by SAA. Below are excerpts from his article:

Despite the setback, efforts continued to advance in the 1980s to develop a process for individual certification and accreditation of graduate archival education programs. The CEDP, at the request of the SAA Council, conducted a poll of SAA members which it reported in

¹ Society of American Archivists "A Brief History of SAA" <http://www.archivists.org/about/history.asp>

² Donald R. McCoy, "The National Archives America's Ministry of Documents 1934-1968". The University of North Carolina Press. 1978 p.271

³ James Byers, CA, "Certification in America: The ACA Example." <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

⁴ Society of American Archivists, "Archival Certification Draft Proposal," *SAA Newsletter* (July 1977): 10-11.

⁵ Fredric M. Miller, "The SAA as Sisyphus: Education Since the 1960s," *The American Archivist* 65 (Fall/Winter 2000): 232.

1985 that 43% were in favor and 42.1% opposed to individual certification. SAA Council discussed organizational structure and operation of the proposed "Academy of Certified Archivists" at its winter 1987 meeting. By a vote of 8-2, Council passed a resolution establishing an Interim Board for Certification. This board would implement a program for the certification of archivists. The Interim Board submitted its report and the Chair, Edie Hedlin met with the SAA council at its meeting on 26-27 February 1988. After discussion and several changes, Council established a timetable with the 1988 SAA annual meeting in Atlanta, Georgia as the beginning of the petition process for certification (which would last 12 months), and the 1989 SAA annual meeting as the beginning of the examination process for certification¹.

The certification by petition process was open for a one-year period, from October 1, 1988 through September 30, 1989. It provided the newly formed organization with members and administrative financial support. Candidates applying for certification by petition had to meet the following requirements:

- Master's degree including graduate study of archives administration and a minimum of five years qualifying professional archival experience; or
- Master's degree and six years qualifying professional archival experience; or
- Bachelor's degree and seven years qualifying professional archival experience.

Each candidate's credentials were reviewed by a subcommittee of the Interim Board for Certification. A petitioner could appeal if his application was denied. Once approved, the certification period was valid for eight years.

SAA was responsible for funding during the interim period of the Academy. The petition process was highly successful as 718 archivists submitted their credentials and fees for certification². This affirmation permitted the Academy to reimburse SAA for its funding expended in the formation process. It also suggested that, for many, archival certification was the correct course of action.

At the 1989 SAA Annual Meeting in St. Louis, Missouri, the Academy of Certified Archivists was organized with the election of Greg Hunter, CA as President; David Olson, CA, Vice-President; Karen Benedict, CA, Treasurer; and Karen Paul, CA as Secretary. Twenty-one applicants sat for the examination.

President Hunter devoted his efforts to ensuring that the Academy was incorporated and developed a constitution. Vice-President Olson coordinated the petition and examination process. Treasurer Benedict set up the financial control system and determined the best way to manage ACA's funds. Secretary Paul prepared the member newsletter and promoted ACA and the value of certification. Each of the officers learned that they were personally liable for the decisions they made as the Academy was not yet incorporated³.

¹ James Byers, CA, "Certification in America: The ACA Example." <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

² Conversation with ACA Secretariat Steve Grandin February 1, 2010. Past articles have quoted that 800 people submitted petitions. This figure included archivists who had their petitions approved at a later date. It is interesting to note that 239 Class of 1989 members are active within ACA as full or emeritus members.

³ Gregory S. Hunter, CA, "Ten Years After: The Reflections on the Academy's First Year."

The first ACA Board created an organizational structure to administer the business of the Academy. In addition to the four constitutional officers, which beginning in 1990, served a two-year term, a Board of six Regents was established (without a specific assignment) and served for three years to administer the various ACA responsibilities.

In 1992, former Archivist of the United States, James B. Rhoads assumed the ACA presidency. Under his leadership, the ACA Board appointed a taskforce, led by his predecessor, Maygene Daniels, to review ACA by-laws and organizational structure. In its initial organization, a few elected officers had enormous responsibilities. The constitution would soon be revised to ensure greater continuity and a better division of labor¹. Term lengths for each position were limited to two years (except for the Vice President, who serves one year as Vice President, one year as President, and one year as Regent for Nominations). The Regent for Exam Development and the Regent for Exam Administration split the responsibilities previously assumed by the Vice President. The positions of Regent for Outreach and Regent for Certification Maintenance were created, establishing leadership for these two important administrative functions. The Board and membership approved the reorganization plan. This structure has proven to be stable and is still working today².

The centerpiece for the Academy's mission was the administration of the certification examination. Initially, the exam was administered by the Interim Board on Certification and some recently minted members who acquired certification by petition. In 1990, Professional Examination Service (PES) was awarded a three-year contract to develop a professional examination based upon North American professional archival practice. They were assisted in the process through efforts of archivists who researched and articulated the ACA Role Delineation Document, which defines the seven core domains of archival knowledge³.

The seven domains of archival practice which continue today include:

- Selection, Appraisal and Acquisition
- Arrangement and Description
- Reference Services and Access
- Preservation and Protection
- Outreach, Advocacy, and Promotion
- Managing Archival Programs
- Professional, Ethical and Legal Responsibilities

With the development of the petition and examination process and organizational structure resolved, ACA faced what appeared at first to be a non-issue — economic sustainability. The fees from the 718 successful petitioners seemed at first to be adequate to sustain the ACA.

<http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

¹ Maygene Daniels, CA, "Building on a New Foundation". *ACA News* March/April 1999.

<http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

² Elizabeth W. Adkins, CA, "Academy Growing Pains: Reorganization and Implementation of Dues." *ACA News* July, 1999. <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

³ Maygene Daniels, CA, "Building on a New Foundation". *ACA News* March/April 1999.

<http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

However, the operations of the organization required additional funding for exam administration and increase member services. ACA was faced with a financial crisis as more funds were being withdrawn from its bank account than being deposited into it. At this time, incoming revenues were limited to application fees to take the exam and certification fees once the exam had been passed. There would not be an infusion of money until the Class of 1989 recertified in 1997¹.

The Board employed cost-cutting measures but the deficit remained and a financial crisis loomed, threatening ACA's existence. These measures included consolidating the office (formerly at SAA) and PES, the exam development company, by retaining Capitol Hill Management Services to manage these activities. Fearing a worst case scenario, three of the Board's members took it upon themselves to seek a solution to the crisis. Elizabeth Adkins, CA Vice-President; Carla Summers, CA Treasurer; and Claudette John, CA, Regent for Examination Administration, believed that the only option was to increase revenues through the institution of dues. The Board voted against this option.

The trio returned and developed the following course of action that was approved by the Board and ACA membership:

- Annual dues of \$50, to be rolled out to the classes of 1989 and 1990 first, each year adding additional classes until all members were paying dues.
- Reduction of certification fees, and a smaller re-certification fee than originally expected.
- The provision that anyone who refused to pay dues would remain certified for their full eight years, but could not qualify for re-certification until back dues were paid.
- An agreement that any increase in dues had to be approved by members at the annual meeting².

Due to the foresight of these ACA leaders, ACA is in a financially stable position today. Their experience has had a lasting impact on subsequent officers who strive to adhere to the budget and keep operating in the black.

The Academy has also faced challenges within the archival profession. Some practicing archivists believed that certification was unnecessary and was without merit. Through the evolution of time, the critics' voices have been softened with their retirement, resignation and many employers requiring a CA for position vacancies.

The examination is offered at the SAA annual meeting site and other selected predetermined sites. As mentioned previously, the examination was first offered in Saint Louis, Missouri in 1989. The number of predetermined sites was expanded the following year. In 1998, a "Pick Your Site" option was introduced to afford then seven (and now five) or more candidates to sit for the exam at a location of their choice. In addition to locations in the United States, the examination has also been offered in Montreal and Toronto, Canada, and Hong Kong.

The eligibility requirements to sit for the exam have evolved over the course of time, reflecting a maturation of the ACA and the profession. At its inception, ACA decided that candidates,

¹ Elizabeth W. Adkins, CA, "Academy Growing Pains: Reorganization and Implementation of Dues." *ACA News* July, 1999. <http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

² Ibid.

without a master's degree but with seven years experience as an archivist, could sit for the exam by requesting a petition for exception. The decision was made to allow many senior archivists whom had received on-the-job training an opportunity to join obtain certification. At its 2003 Spring Board meeting, ACA voted unanimously to phase out this "petition for exception" over a three-year period; ending in 2005. The Board made the decision for two reasons: it believed the necessity for the grandfathering period had passed and that, by eliminating this provision, the ACA advocated its commitment for graduate education for professional archivists¹.

Today candidates applying to sit for the examination must meet one the following eligibility requirements:

- Option 1: Master's degree with at least 9 semester (or 12 quarter) hours of graduate archival administration plus one year qualifying professional archival experience
- Option 2: Master's degree without a concentration in archival administration plus two years of qualifying professional archival experience
- Option 3: People who were once certified but have allowed their certification to lapse.
- Option 4: People whose certification is current, but are taking the exam for recertification.
- Option 5: People who have previously been declared eligible to sit for the examination but failed the examination.
- Option 6: People who have previously been declared eligible to sit for the examination but had their application held.

Provisional Certification: Master's degree with at least 9 semester (or 12 quarter) hours of graduate archival administration but does not yet have at least one year of qualifying professional archival experience².

Candidates submit a completed application and accompanying documents to the ACA Secretariat who in turn forwards them to the Regent for Examination Administration. The Regent and his/her committee review each application to determine eligibility status. Successful applicants are notified that they are eligible to sit for the ACA examination in August.

The certification exam is composed of 100 multiple-choice questions based upon the North American archival tradition and practices which comprise the Role Delineation Statement, most recently revised in 2009. The examination is constituted from the seven core archival domains and is written by the ACA's Examination Development Committee. This committee, consisting of certified archivists, annually reviews and updates the bibliography, questions and responses for the examination. The questions are based both on archival literature and on actual implementation in various archival settings. The examination is revised by this committee biannually.

Each item written by each EDC member is critically examined and discussed.

¹ Minutes: ACA Board Meeting, March 16, 2003.

² Academy of Certified Archivists Examination Application for Certified Archivist. (2010) 1.
<http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

Changes may or may not be made to the test item at this point. Each item has a reference associated with it to verify that it comes from a source on the recommended reading list. The EDC chooses items from the test bank to include on the next exam and then discusses all 100 items chosen for the exam.

In 1996, the ACA Board directed the EDC to create a selected readings list and include sample questions with commentary and advice for taking a multiple-choice exam. In 1997, the EDC achieved this goal and, with Board approval, disseminated a draft of their work to archival educators for their review and comment¹. The bibliography and sample questions are periodically updated by the EDC to reflect current archival practice.

The administration of the ACA examination is managed by Capitol Hill Testing Service of Albany, New York, a division of Capitol Hill Management Services, which provides administrative services to ACA. Capitol Hill employs the services of a psychometrician to conduct an item analysis of the examination questions for their testing validity. There is a correct or incorrect answer for each question; each question is weighted equally without subjectivity.

In 1991, the ACA Board revised the period for certification from eight to five years in an effort to keep pace with the ever-changing face of the profession. Academy members have the option of recertifying by sitting for the exam or by petitioning for recertification. The ACA Certification Maintenance Program was implemented in 1994.

The petition option uses a point or credit system to reward experience, continuing education, and contributions to the profession such as attendance at archival meetings, participation in workshops, presentation of papers, service on archival committees, etc. A total of 205 credits can be earned but 100 credits are necessary to successfully recertify. Candidates submit a form with the qualifying credits to the Regent for Certification Maintenance for review. The overwhelming majority of members select this option for recertification.

Recertification credits are awarded in the five qualifying areas :

- Employment (40 credits)
- Education (60 credits)
- Professional Participation (45 credits)
- Professional Service (30 credits)
- Writing, Publishing, Editing (25 credits)².

Retired ACA members are eligible for emeritus status within the Academy. Emeritus membership is reserved for recently retired members to honor their contributions to the archival profession. Those certified archivists who wish to join the ranks of Emeriti must apply in writing to the ACA and be approved by the Regent for Certification Maintenance. In addition to this requirement they pay an annual dues rate of \$10.00.

¹ Academy of Certified Archivists Handbook for Archival Certification. (2009) 4.
<http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

² Academy of Certified Archivists Certification Maintenance Packet (2010)
<http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>

Michael R. Bullington

One of the outstanding qualities of ACA is the willingness and dedication of its members to participate within the organization. For the most part these contributions go unnoticed with the possible exception of being recognized in the *ACA Newsletter*. However one ACA member realized that ACA needed to acknowledge exceptional service. Martin Levitt, PhD, CA conceived and provided initial funding for the ACA Distinguished Service Award which acknowledges outstanding individual contributions to ACA. Nominations for the award are received and reviewed by the Distinguished Service Award Committee, chaired by the ACA Vice-President. If the committee endorses a nomination, then the issue goes before the Board of Regents at the Mid-Winter board meeting. The award is confirmed only after an affirmative majority vote by the Board of Regents. It was first conferred in 2003 to former ACA President, Susan C. Maclin, CA. This annual award is present in conjunction with the ACA business meeting¹.

Bruce Dearstyne, CA in an article in July, 2000 issue of *ACA News* noted that, the mark of distinction among archival professionals has been the designation of Certified Archivist (CA), provided by the Academy of Certified Archivists (ACA)². It took the ACA 20 years to achieve 1,000 members. Archivists continue to seek certification as their mark of distinction within the profession and their organizations. While there will be challenges in the future, it is my hope and belief that ACA will be welcoming its 2,000th member within the decade.

Acknowledgements

I would like to personally thank Jim Byers, CA for allowing me to use his history of the Academy of Certified Archivists in compiling this paper. His mastery and knowledge of the foundation of the ACA are without peer. I would also like to pay a debt of gratitude to the ACA Secretariat who provided insight, assistance and information.

Michael R. BULLINGTON
Certified Archivist
Academy of Certified Archivists, President

¹ Academy of Certified Archivists Distinguished Service Award
<http://www.certifiedarchivists.org/members-area/distinguished-service-award.html>

² Bruce Dearstyne, CA, "The Archival profession Meeting Institutional and Social Needs". *ACA News* July, 2000
<http://www.certifiedarchivists.org/about-us/history>